Importation responsable de bois tropicaux

En Nouvelle-Zélande, les consultations avec les importateurs, les détaillants et le mouvement écologiste favorisent un commerce responsable des bois tropicaux

par Lachlan Hunter

Président

NZ Imported Tropical Timber Group

magda.house.art@xtra.co.nz

Une approche, probablement unique en son genre, pour résoudre le conflit potentiel entre les importateurs de bois tropicaux et les organismes pour la défense de l'environnement s'est soldée en 1991 par la formation du Groupe sur les importations de bois tropicaux en Nouvelle-Zélande (NZITTG).

La Nouvelle-Zélande est un tout petit marché pour les bois tropicaux. Elle est mieux connue non seulement pour avoir progressivement réduit la production de bois à partir de ses forêts nationales, qui couvrent encore 20% de la superficie du territoire mais ne représentent maintenant que 0,7% de la production de bois, mais aussi pour la création d'un domaine planté en grande partie de *Pinus radiata* exotique, sur 4% seulement des terres mais produisant chaque année un volume croissant de bois (actuellement 18 millions de m^3, qui devrait tripler dans les 20 années à venir). Les progrès technologiques, y compris l'amélioration génétique des arbres, ont permis d'adapter ce bois tendre ordinaire à de nombreux usages: fabrication de papier, sciages, contreplaqués et panneaux reconstitués de toutes sortes, mais aussi meubles (dessus de table à surface durcie, par exemple) et bois rond entrant en contact avec le sol, sa durabilité étant assurée grâce à un traitement chimique. Néanmoins, il subsiste une demande non négligeable pour d'autres espèces de bois, satisfaite en partie par d'autres plantations et en partie par des importations de bois tempérés, australiens et tropicaux, ces derniers étant quelques bois tendres, tels que le kauri de Fidji.

Charte d'entente

Les conditions d'adhésion et les buts du NZITTG sont définis dans sa Charte d'entente. Les buts du groupe sont les suivants:

- s'assurer que tout le bois tropical importé en Nouvelle-Zélande provient de forêts certifiées sous aménagement durable;
- s'accorder sur des procédures de certification garantissant aux acheteurs que le produit est originaire de forêts sous aménagement durable;
- rechercher un terrain d'entente entre les membres du groupe sur les questions clés qui sous-tendent à la fois le commerce des bois et la gestion des forêts tropicales;
- faire valoir les résultats, décisions, et buts du groupe et, le cas échéant, apporter une contribution aux moyens d'action appropriés mis en place par le gouvernement et les agences internationales s'occupant de bois tropicaux; et
- veiller à ce que la totalité du négoce des bois tropicaux en Nouvelle-Zélande soit représentée au groupe.

Tous les membres du groupe acceptent d'employer la définition de "l'aménagement durable" des forêts tropicales arrêtée par le NZITTG. Ils acceptent de ne pas faire la publicité ou promouvoir de quelque autre manière les matériaux de plancher en bois tropical originaires de forêts sous aménagement non viable.

Le groupe est composé de représentants des importateurs et des détaillants de bois tropicaux et d'organisations non gouvernementales oeuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation (ONG). Le ministère de l'agriculture et de la foresterie y est représenté par un observateur du gouvernement. Certaines autres conditions s'appliquent à des catégories particulières de membres. Les détaillants et les importateurs sont convenus d'appliquer un moratoire sur les importations du Sabah et du Sarawak jusqu'au moment où ils auront la certitude de pouvoir se procurer le bois de ces Etats malaisiens dans des forêts sous aménagement durable. Les ONG pour la protection de l'environnement et la conservation acceptent de ne pas organiser de manifestations ou publier par l'intermédiaire des médias des propos hostiles aux membres du NZITTG sur des questions liées aux buts du NZITTG dans des situations où les membres respectent les conditions du groupe et, de toute manière, seulement après discussion par l'intermédiaire du président du NZITTG.

L'adhésion se fait par invitation; elle est ouverte à tous les groupes et toutes les entreprises intervenant dans le commerce des bois tropicaux et peut être révoquée en cas de non respect des conditions.

Un groupe spécial établi par le NZITTG , comprenant une personne de chacun des quatre groupes (ministère compris), a pour mission de rechercher les sources de bois issus d'un aménagement durable et de faire rapport à l'ensemble du groupe. A mesure que de tels approvisionnements sont disponibles, les membres importateurs sont convenus d'éliminer progressivement l'importation et la vente du bois de sources non durables.

Le NZITTG se réunit tous les trois mois et prend ses décisions par consensus. Un porte-parole et un président indépendant sont élus une fois par an.

Le groupe a soutenu un programme de foresterie dans les Iles Salomon et a cherché d'autres producteurs éventuellement intéressés à soutenir ses principes à Medang et en Nouvelle-Bretagne (est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée). Les bois de Vanuatu sont également envisagés. Un label écologique a été mis au point et une liste de normes pour le contrôle du caractère 'écologique' des bois du Pacifique (Pacific Ecotimber Standard Checklist) a été compilée l'année dernière. Le groupe a élaboré un projet de règles pour les achats publics, qui a été soumis au gouvernement pour examen. Un voyage d'étude en Malaisie et en Indonésie est projeté. Pour finir, le groupe s'intéresse activement aux questions internationales et nationales pertinentes, telles que les amendements proposés aux listes des espèces inscrites dans les Annexes I et II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction.